



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°06

Séance du 23 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

### Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

### Absents excusés :

Aurélien BERRY pouvoir donné à Franck RAMPON,  
Karine POTHIER pouvoir donné à Dominique VIOT,  
Gaëlle LABALME,  
Evelyne MONFRAY

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Roger RIBOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents et représentés : 10  
Date d'affichage : 16 janvier 2026

### N 06 – Vente d'un terrain situé à Illiat appartenant à la commune

Monsieur le Maire indique que la parcelle n° ZE\_0063, d'une surface totale de 112 740 m2, était exploitée par deux agriculteurs dont un qui n'a pas souhaité renouveler le bail. Celle-ci se situe sur la commune d'Illiat.

Il est proposé de vendre cette parcelle à M. SANLOUP, agriculteur exploitant, au prix de 2500 € l'hectare soit un montant total de 28 185€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE la vente de la parcelle n° ZE\_0063, d'une surface totale de 112 740 m2, située sur la commune d'Illiat et appartenant à la commune de Garnerans pour un montant de 28 185 € à M. SANLOUP.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette délibération**
- **CHARGE M. le Maire de toutes les démarches nécessaires.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

Mise en ligne le : 26/01/2026